

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES
LOCALES

SOUS-DOMAINE :

DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF ET
COMPTE DE
GESTION 2022

M14

Nombre de
Conseillers en
exercice : 11

DATE DE LA
CONVOCATION :
20/03/2023

DATE DE
L'AFFICHAGE :
28/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2023 / 08

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du LUNDI 27 MARS 2023 à 18H00

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Claude BOUTET.**

Présents : AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BACOU Bertrand, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MANITCH Serge Procuration FABRA Stéphane

Secrétaire : FAUSTINO Sabine (Adjoint la secrétaire de mairie Serge ESQUIVA)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, le Compte de gestion dressé par Monsieur Robert SUBIAS Percepteur au (S.G.C) Service de Gestion Comptable de Narbonne,

Après avoir entendu et Approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le Percepteur du (S.G.C) Service de Gestion Comptable de Narbonne a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

Considérant :

- 1) L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
- 2) L'exécution du Budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) La comptabilité des valeurs actives ;
- 4)

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur Robert SUBIAS Percepteur du (S.G.C) Service de Gestion Comptable de Narbonne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE Cette délibération à l'unanimité par 09 voix POUR + 1 procuration, (AUDEMARD D'ALANCON Guy, BACOU Bertrand, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Claude, FABRA Stéphane + procuration MANITCH Serge, FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique).

Monsieur Le Président n'a pas participé au vote.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

La Secrétaire de séance,
Sabine FAUSTINO

